

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE SAINT-MAURICE-D'IBIE**

**Séance du 04 novembre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 31 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.*

*Monsieur Pierre-Henri CHANAL ouvre la séance du conseil municipal à 20h30, procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint.*

## **Membres présents :**

*Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER, Sébastien DUMEZ, Florian THIBON, Françoise HERPIN*

## **Membres absents ou excusés :**

*Sharon ARSAC*

## **Procurations :**

*Sharon ARSAC a donné procuration à Agnès GOLFIER*

*Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance et propose Florian THIBON, qui accepte. Le Conseil Municipal donne son accord.*

*Puis Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :*

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2024*
- 2/ Délibérations : décisions modificatives budgétaires N° 1, 2 et 3.*
- 3/ Point d'informations*

## **1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2024**

*Aucune remarque, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*

## **2) Délibérations**

### **Décisions modificatives budgétaires**

#### **Monsieur le Maire rappelle :**

*Lors de l'élaboration du budget, en début d'année, nous ne pouvons pas toujours prévoir exactement tous les mouvements financiers de l'année à venir. En effet, il arrive parfois en cours d'année des évènements imprévus ou des erreurs.*

Décision Modificative N° 1

Il convient de régulariser une somme arrondie à tort.

Dans les dépenses de la section de fonctionnement,  
Au chapitre 011 charges à caractère général  
compte 615221 bâtiments publics : 0.63 €

Dans les recettes de la section de fonctionnement  
compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0.63 €

Décision Modificative N° 2

Il convient de régulariser des écritures liées aux amortissements, sans incidence sur la trésorerie.

Dans les dépenses de la section d'investissement,  
au chapitre 040 opérations d'ordre  
compte 13911 état et établissement nationaux 300.00 €

Dans les recettes de la section d'investissement,  
compte 021 virement de la section de fonctionnement -400.00 €  
au chapitre 040 opérations d'ordre  
compte 28041582 bâtiments et installations 700.00 €  
soit (-400+700=300)

Dans les dépenses de la section de fonctionnement,  
compte 023 virement de la section d'investissement -400.00 €  
compte 6811 dotations aux amortissements des immo. incorp. 700.00 €

Dans les recettes de la section de fonctionnement  
compte 777 quote-part des subventions d'investissement 300.00 €

Décision Modificative N° 3

Il convient de réajuster les montants des dépenses et recettes au niveau des chapitres 011 et 012. En effet, dans le chapitre 011, charges à caractère général, le désamiantage et la démolition de la menuiserie ont entraîné des dépenses importantes, intégralement remboursées par notre assurance.

Pour le chapitre 012, charges salariales, les dépenses supplémentaires correspondent

- A la partie non prise en charge par l'assurance du salaire de notre secrétaire titulaire
- Aux montants des salaires des secrétaires remplaçantes
- Aux montants du salaire de l'employé communal remplaçant un titulaire en congé maladie

Ces dépenses sont partiellement couvertes par la participation de l'Etat pour les contrats aidés et par la commune de VILLENEUVE DE BERG pour un contrat mutualisé que nous portons pour les deux communes.

*Dans les dépenses de la section de fonctionnement,  
Au chapitre 011*

<i>compte 615221 bâtiments publics</i>	<i>27 000.00 euros</i>
<i>compte 615228 autres bâtiments</i>	<i>74 000.00 euros</i>
<i>Au chapitre 012 compte 64168 Autres emplois aidés</i>	<i>22 000.00 euros</i>
<i>Soit un total de 123 000.00 euros</i>	

*Dans les recettes de la section de fonctionnement,*

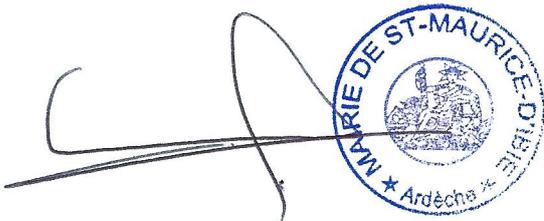
<i>Au chapitre 70 compte 706811 redevance d'assainissement</i>	<i>10 000.00 euros</i>
<i>Au chapitre 74 dotations et participations</i>	
<i>compte 741121 dotation de solidarité rurale</i>	<i>10 000.00 euros</i>
<i>compte 74712 emplois d'avenir</i>	<i>14 000.00 euros</i>
<i>compte 74718 autres</i>	<i>75 000.00 euros</i>
<i>compte 7482 compensation perte taxes additionnelles</i>	<i>14 000.00 euros</i>
<i>soit un total de 123 000.00 euros</i>	

### **3) Point d'informations**

*Monsieur le Maire informe que les travaux de la menuiserie devraient démarrer en principe en début d'année 2025. Le choix des entreprises interviendra en effet aux alentours du 20 novembre 2024.*

*N'ayant pas d'observation ni de remarque, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h53.*

***Fait à Saint Maurice d'Ibie le 5 novembre 2024***



***Pierre-Henri CHANAL***  
***Maire***

***Florian THIBON***  
***Secrétaire de séance***

